



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JANVIER 2020

L'an 2020, le 22 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur VALAIS Henri, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 06/01/2020.

Etaient présents : M.VALAIS – M.BRIZARD - M.JOLYS – M.NOURY – M.SOULAS – MME.ALONSO - MME.BOUCAULT – MME.GESLIN - MME.MONNET – MME.PRIMAULT - MME.THOMAS.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **2020-01 – FINANCE : PRET RELAIS – ATTENTE VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour et cela est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que le solde des subventions dans le cadre des travaux des logements n'a pas été reçu étant donné que les dernières dépenses ont été payées le 30 novembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de rembourser le prêt court-terme d'un montant de 300 000€ arrivant à échéance le 05 février 2020.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de prêt du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

#### Prêt court-terme

- Organisme prêteur : Crédit Agricole
- Montant : 130 000€
- Taux fixe de 0.44%
- Durée : 6 mois

- Type d'échéance : constantes.
- Commission d'engagement : néant.
- Frais de dossier : 150€.
- Différé d'amortissement du capital pendant la durée du prêt.
- Remboursement par anticipation partiel ou total sans pénalité au fur et à mesure de la perception des subventions.

#### Prêt moyen-terme

- Organisme prêteur : Crédit Agricole
- Montant : 120 000€
- Taux fixe de 0.97%
- Durée : 15 ans
- Type d'échéance : constantes.
- Commission d'engagement : néant.
- Frais de dossier : 150€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ décide d'abroger la délibération n° 2019-81 du 2 décembre 2019.
- ✓ décide d'autoriser Monsieur le Maire à contracter ces deux prêts auprès du Crédit Agricole conformément aux caractéristiques indiquées ci-dessus.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

#### **2020-02 – FINANCE : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions règlementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte de comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 26 novembre 2019 se constitue ainsi :

Exercice	Référence de la pièce	Objet	Montant restant à recouvrir
2017	T-39	Loyer	20.09€

Les crédits nécessaires seront donc inscrits au budget communal 2020. L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrables figurant ci-dessus.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

### **2020-03 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif 2018 de la commune.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.
- ✓

### **2020-04 – SMICTOM : RAPPORT ACTIVITÉS 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à M.BRIZARD pour la présentation du rapport d'activités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ déclare avoir pris connaissance du rapport d'activités 2018 du SMICTOM.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

### **2020-05 – DIVERS**

- Compte-rendu réunion du Syndicat du Bassin du Semnon
- Couleurs des garde-corps (noir)
- Permanence du bus France Services

**Heure de début** : 20h00

**Heure de fin** : 22h00